

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
DEPARTEMENT  
du **FINISTERE**

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE BEUZEC CAP SIZUN**

**SÉANCE DU 18 MARS 2019**

Conseillers en exercice	Conseillers présents ou représentés
14	9

Le 18 Mars 2019, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 6 Mars 2019, s'est réuni en séance ordinaire, dans la salle du Conseil Municipal en Mairie, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gilles SERGENT, Maire.

<b>Date de la convocation</b>
6 Mars 2019
<b>Date d'affichage</b>
6 Mars 2019

**Etaient présents :**

Monsieur SERGENT Gilles, Maire ;  
Monsieur LE BRAS Jean-Pierre, Adjoint au Maire ;  
Monsieur SERGENT Claude, Adjoint au Maire ;  
Madame BESCOND Catherine, Adjointe au Maire ;  
Monsieur GOUZIEN Christian, Conseiller Municipal ;  
Madame POCHE Y Yolande, Conseillère Municipale ;  
Monsieur PICHAVANT Guy, Conseiller Municipal ;  
Madame KERNINON Françoise, Conseillère Municipale ;  
Monsieur KEROUÉDAN Philippe, Conseiller Municipal.

**Absents excusés :**

Monsieur QUÉRÉ Pascal, Conseiller Municipal ;  
Madame GLOAGUEN Martine, Conseillère Municipale ;  
Madame MONLIEN Jacqueline, Conseillère Municipale ;  
Monsieur DANZÉ Fabien, Conseiller Municipal ;  
Madame LE BRAS Carmen, Conseillère Municipale.

**Assistaient également à la séance :**

Monsieur BRAS Jean-Pierre, Secrétaire de Mairie ;  
Madame LE CORRE Maryline, Rédacteur.

**Secrétaire de séance :**

Madame BESCOND Catherine a été nommée secrétaire de séance.

## **1 – CRÉATION DU LOTISSEMENT COMMUNAL DE « PRAT AL LENN »**

Monsieur LE BRAS, Adjoint au Maire en charge de l'urbanisme, expose à l'assemblée municipale le projet de création du lotissement communal dénommé « Prat al Lenn » situé au niveau du rond-point de l'étoile et longeant la route de Kerodoret. Ce projet prévu au Plan Local d'Urbanisme (PLU) a été élaboré en concertation avec le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Finistère (CAUE 29) et Finistère Ingénierie Assistance (FIA), structures du Conseil Départemental. Le futur lotissement situé sur un terrain constructible de 13 500 m<sup>2</sup> pourrait être composé de 24 ou 21 lots allant de 128 à 800 m<sup>2</sup> et nécessiterait l'installation d'une pompe de relevage pour l'assainissement.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'engager le projet de création du lotissement de « Prat al Lenn ».

### **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **Décide** de créer le lotissement communal de « Prat al Lenn » ;
- **Autorise** le Maire à réaliser toutes les démarches nécessaires en ce sens.

Délibéré par le Conseil Municipal en session ordinaire.

A Beuzec-Cap-Sizun,

Le 18 Mars 2019

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Gilles SERGENT.